



15 Place St Pancrace
07120 GROSPIERRES
Tel 04 75 39 67 17
grospièrres@wanadoo.fr

INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de la commune de GROSPIERRES

Informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans les 2 cimetières communaux de la commune, situés :

- 103 rue serre de brujas au lieu dit Comps
- 358 route du souvenir au Centre village

il y a maintenant plus de trois ans plus tard, arrive dans sa phase finale.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune et/ou sur le site www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la 2nde et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

Le vendredi 28 juin 2024

- **à 09h15 dans le cimetière du Centre Village**
- **à 10 h15 dans le cimetière de Comps**

Les ayants droit ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement du 2nd et dernier procès-verbal de constat de l'état visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du 1^{er} procès-verbal de constat, pourront être reprises par la commune.

La municipalité